



Commune mixte de Valbirse

# Rapport de gestion à l'intention du Conseil général

En exécution de l'article 60 lettre f du Règlement d'organisation, le conseil communal présente le rapport sur la marche des autorités et de l'administration durant l'année 2015

Version 12 mai 2016

# Table des matières

## Législatif

[Mise en place](#)

[Fonctionnement](#)

## Exécutif

### Mairie, police, finances

[Administration](#)

[Police locale](#)

[Administration des finances](#)

[Promotion économique](#)

### Affaires sociales

[Crèche Au P'tit Château](#)

[Service social Centre-Orval](#)

[Travail social en milieu scolaire](#)

[Délégations](#)

### Écoles, culture et sport

[Primaire et enfantine](#)

[Affaires culturelles](#)

[Promotion du sport](#)

### Services techniques

[Entretien des routes et trottoirs](#)

[Entretien du paysage](#)

[Gestion des déchets](#)

### Eau potable et eaux usées

[Alimentation en eau potable](#)

[Evacuation des eaux usées](#)

### Aménagement du territoire

[Plans directeurs et plans de quartier](#)

[Permis de construire](#)

[Protection de l'environnement](#)

### Infrastructures

[Bâtiments du patrimoine administratif](#)

[Bâtiments du patrimoine financier](#)

[Sapeurs-pompiers](#)

## **Préambule**

Cette première année d'activités de la commune fusionnée a été riche en expériences et très intense.

## **Législatif**

### **Mise en place**

Président : M. Gérard Mathez, PS et sympathisants

1<sup>er</sup> Vice-président : M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants

2<sup>ème</sup> Vice-président : M. Sébastien Blanchard, PBD-UDC

Scrutateurs : M. Franco Villos, Alternative

M. Cédric Berberat, Liste libre

Secrétaire communal : M. Thierry Lenweiter

Secrétariat Conseil général : Mme Sandra Aeberhard

Autres membres du Conseil général au 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

PLR et sympathisants : Nicolas, Curty, Marcel Dehlinger, Virginia Grosjean, Christine Schindler, Marc Utermann, Pascal Weber, Jean-Marc Zürcher.

PS et sympathisants : Sylvie Bexkens, Sophie Bilat, Elisabeth Carpio, Eric Charpié, José Diaz, Gérard Mathez, Serge Monnerat.

PBD-UDC : Anissa Bartlomé, Anton Bartlomé, Sébastien Blanchard, Valentine Gerber, Sandrine Weibel.

Liste Libre : Cédric Berberat, Nadine Graber, Jacques-Henri Jufer, Yann Minder, Ken Romy.

Alternative : Christophe Gerber, Timée Gerber, Thierry Lombard, Micheline Noirat, Marika Sester Gerber, Franco Villos.

A fin 2015, M. Yann Minder a été élu au Conseil communal en remplacement de M. Roberto Bernasconi. Dès lors, c'est M. Daniel Salzmann de la Liste libre qui entrera au Conseil général dès 2016.

Le Conseil général a siégé à 5 reprises en 2015 et le Bureau s'est également réuni lors de 5 séances.

Deux interventions ont été déposées durant l'année 2015 :

- Postulat 2015 / 01 du groupe PBD-UDC : infrastructures dédiées aux manifestations publiques et aux activités sportives (en cours de traitement) ;
- Interpellation 2015 / 01 du groupe PBD-UDC : avenir du bâtiment 70 (retiré par ses auteurs en raison de la décision du propriétaire).

## **Objets soumis au Conseil général par le Conseil communal**

Sur les 25 objets soumis par le Conseil communal, le Conseil général en a accepté 24.

La mise en place du conseil général n'a pas été de tout repos car aussi bien les élus que l'administration manquaient cruellement d'expérience de ce type d'organe communal.

L'année a été particulièrement intense sur le plan législatif puisque l'administration a rédigé

- ✓ le règlement du Conseil général,
- ✓ le règlement concernant les commissions communales,
- ✓ le règlement concernant les allocations de fonctions, vacations, jetons de présence et autres indemnités
- ✓ le règlement sur la participation communale aux frais d'inhumation,
- ✓ le cahier des charges de la commission scolaire,
- ✓ le cahier des charges de la commission de gestion et de surveillance,
- ✓ l'ordonnance de la commission scolaire en matière d'information

L'administration a également modifié

- ✓ le règlement sur l'évacuation des eaux usées,
- ✓ le règlement sur l'alimentation en eau potable

## Fonctionnement

En fin d'année, une délégation du conseil communal a rencontré le bureau du Conseil général afin de faire bilan de cette première année d'activités. A cette occasion, il a été décidé d'apporter quelques petites modifications dans les délais pour l'envoi de documents ou les publications. Cela devrait permettre aux deux autorités de disposer d'un peu plus de temps pour préparer les séances.

## Exécutif

La présence d'anciens maires ou conseillers/conseillères a sensiblement facilité les relations au sein de l'exécutif mais la charge de travail a été très lourde. A noter un changement dans le courant de l'année suite à la démission de Roberto Bernasconi ; jusqu'au moment de l'élection de Yann Minder, c'est Manuel Hennet qui a parfaitement assuré l'intérim dans le service « Affaires sociales ».

En 2015, le conseil communal a siégé à 24 reprises et était composé ainsi :

Annoni Paolo	Maire	Mairie, police, finances
Rothenbühler André	Vice-maire	Aménagement du territoire
Barbagallo Séverine	Membre	Écoles puis Affaires sociales
Blaesi Stève	Membre	Eau potable et eaux usées
Hennet Manuel	Membre	Services techniques
Minder Yann	Membre	Écoles, culture et sport
Morand Steve	Membre	Infrastructures

Dans le champ de compétences du conseil communal, l'administration a également rédigé :

- ✓ Le règlement tarifaire relatif au règlement d'évacuation des eaux usées,
- ✓ Le règlement tarifaire relatif au règlement d'alimentation en eau potable,
- ✓ l'ordonnance d'organisation,
- ✓ l'ordonnance sur la réglementation des droits d'accès à GERES & GCP,
- ✓ le cahier des charges du bureau de vote proportionnel,
- ✓ le cahier des charges de la commission paritaire,
- ✓ le cahier des charges de l'autorité sociale régionale,
- ✓ le cahier des charges de la commission de gestion de la Piscine de l'Orval.

---

## 1. **Mairie, police, finances**

### **Administration**

Durant la première moitié de l'année, le personnel a consacré énormément de temps à la mise en commun des données, l'harmonisation des pratiques et des processus de travail et à trouver ses marques dans l'équipe de travail. Malgré la masse de travail, le personnel a très rapidement trouvé une excellente ambiance et travaille dans de bonnes conditions. L'administration a enregistré le départ de Mme Léo Christine dont le pourcentage (10 %) a été repris partiellement par Mme Perla Monica. Sandra Aeberhard a été désignée suppléante du secrétaire communal et a demandé à réduire son pourcentage de 10 % ; ce dernier n'a pas été compensé pour le moment.

---

Les locaux de l'administration présentent encore quelques manquements et des solutions sont recherchées en particulier pour l'accueil au guichet et la confidentialité lors des entretiens.

---

La mise en commun des réseaux informatiques et de la gestion des données a occasionné des frais importants. En effet, il a fallu faire cohabiter des réseaux différents, gérés par des fournisseurs respectifs et des habitudes de travail divergentes. A la fin de l'année, le conseil communal a désigné un fournisseur informatique unique qui reprendra la gestion de la totalité des infrastructures durant le premier trimestre 2016. A noter que tous les bâtiments communaux sont reliés par un réseau de fibre optique privé afin de faciliter les sauvegardes et réduire les coûts récurrents (téléphone, accès à internet, filtrage).

### **Police locale**

La reprise des données du contrôle des habitants et des étrangers a représenté un sacré défi. Les données sont maintenant consolidées et pleinement fonctionnelles. Durant l'année 2015, la population a augmenté de 3'988 habitants à 4'020 (+ 32) et ne tient pas compte des requérants d'asile qui sont placés à Bévillard par Asyl Région Bienne-Seeland. Le domaine de l'intégration a représenté un grand défi et une charge de travail supplémentaire. Pour chaque personne arrivant de l'étranger il faut dès à présent procéder à un premier entretien puis éventuellement l'envoyer dans une antenne d'intégration suivant ses besoins.

---

En matière électorale, il a fallu organiser 4 votations fédérales et/ou cantonales, une élection complémentaire (deux tours) et une votation communale (Espace-Birse).

---

Au niveau de la formation continue, chaque année, des cours ou des rencontres sont organisés avec le service des migrations et l'antenne d'intégration pour se tenir à niveau et être au courant des nouveautés et/ou changements.

### **Administration des finances**

En ce qui concerne les créanciers, pour 2015, le programme LARIX a été maintenu ce qui a facilité les choses. En effet, la seule différence est que la quantité de factures a doublé et que cela prend un peu plus de temps mais sinon, le système reste le même et ça tourne bien (scan et saisie des factures dans LARIX, visa par les conseillers et le maire, validation dans LARIX et paiement).

Pour la partie impôts, un nouveau système a été mis sur pied et tout est dès maintenant centralisé. Une formation de deux demi-journées a été organisée par l'intendance des impôts ainsi que la traditionnelle séance du mois de février pour nous informer des nouveautés. Suite à la fusion il a fallu revoir quasiment toutes les adresses pour les personnes en home et leur représentant pour la commune de Malleray.

## **2. Affaires sociales**

### **Crèche Au P'tit Château**

Depuis le déménagement de la crèche dans le bâtiment de la Maison de l'Enfance SA, le personnel accueille une cinquantaine d'enfants de manière plus ou moins régulière. La directrice peut compter sur le travail de 4 éducatrices, une cuisinière, une concierge, trois stagiaires et une apprentie éducatrice de l'enfance. Durant l'année 2015, un espace de détente a été aménagé au sud du bâtiment et les enfants pourront en profiter pleinement dès le printemps 2016.

### **Service social Centre-Orval**

Le service social a été créé en 2004 et gérait à l'époque 190 dossiers Avec la fusion, le service a repris une centaine dossiers de la commune de Bévillard qui était affiliée au Service social régional de Tavannes. Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la commune de Court a adhéré à notre service entraînant la reprise de 50 dossiers supplémentaires. Les autorités ont donc engagé trois nouvelles secrétaires et trois assistantes sociales pour faire face à cet afflux. La formation de ces nouvelles collaboratrices s'est bien passée mais leur intégration a représenté un défi exigeant. Les locaux de Malleray ont été rénovés et ceux de Reconvilier sont presque neufs ; une permanence est assurée un jour par semaine à Court, dans les locaux de l'administration.

La Direction de la santé publique a procédé à un audit du SSCO en octobre 2015 et a constaté que le personnel fait du très bon travail avec les outils à disposition. Les auditeurs ont fait un certain nombre de recommandations pour améliorer encore le fonctionnement et elles seront mises en œuvre dans le courant de 2016. A noter que le personnel a grand besoin d'un logiciel de gestion des cas qui est actuellement à l'étude.

La politique cantonale met une grande pression sur les services sociaux et les exigences croissantes de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte sont difficiles à satisfaire. De plus, le canton et l'Office fédéral de la statistique exigent toujours davantage de données statistiques dont la récolte mobilise beaucoup de temps et d'énergie. Cette accroissement du volume de travail administratif pèse sur le travail social et empêche les assistantes sociales de consacrer un temps suffisant à l'accompagnement des bénéficiaires et à leur donner les moyens de retrouver tout ou partie de leur indépendance financière.

L'autorité sociale, composée des communes adhérentes que sont Champoz, Court, Reconvilier et Rebévelier, a suivi cette évolution de près et procédé à des contrôles ponctuels.

Les comptes du SSCO bouclent avec un excédent de produits de fr. 167'606.15 ; une somme de fr. 132'141.95 est portée sur un fonds de financement spécial et le solde a été restitué aux communes adhérentes.

### **Travail social en milieu scolaire**

Cette prestation était préexistante dans une des communes fusionnées et a été étendue à tous les sites scolaires, y compris l'école secondaire du bas de la vallée de Tavannes. Une travailleuse scolaire est présente sur les sites et travaille en étroite collaboration avec les

médiateurs, les directions d'école, les corps enseignants et les intervenants du réseau de repérage et d'intervention précoces. Son pourcentage de 40 % est réparti entre la commune de Valbirse et la communauté scolaire de l'école secondaire. Un bilan intermédiaire a été établi l'été passé, après une année complète d'engagement.

L'exécutif est satisfait de cette prestation qui permet de détecter rapidement les difficultés rencontrées par les enfants en âge de scolarité et d'agir avant de devoir prendre des mesures trop contraignantes et mal acceptées par les parents.

A fin 2015, deux communes voisines nous ont approchés pour une éventuelle collaboration dont les contours seront définis en 2016.

### Agence AVS

Pour l'agence AVS, la fusion n'a pas engendré de grands changements sachant que les agences AVS de Malleray, Bévillard et Pontenet avaient déjà commencé à collaborer avant la fusion. L'année 2015 s'est bien déroulée. Il n'y pas grand-chose à signaler si ce n'est qu'il a été décidé à l'interne que les deux préposées gardaient leurs dossiers respectifs. On peut constater une légère hausse dans les demandes de prestations complémentaires ce qui laisse penser que les personnes bénéficiaires de rentes ont toujours plus de difficultés à tourner financièrement car en règle générale, les prestations complémentaires sont accordées. Rares sont les refus. Pour les autres prestations (affiliations, rentes, allocations...), la quantité de demandes n'a pas subi de changements. Sinon, au niveau de la formation continue, chaque année, des cours ou des rencontres sont organisés avec la Caisse de compensation du canton de Berne ou avec les autres agences pour se tenir à niveau et être au courant des nouveautés et/ou changements.

### Délégations

Ce dicastère implique d'importantes délégations que sont :

- Action jeunesse régionale qui accueille les jeunes en âge de scolarité dans les locaux qui se situent à la Grand-rue 48 à Malleray. Le personnel a sensiblement changé tout comme le comité mais l'infrastructure connaît un beau succès.
- Structure sociale d'encadrement vouée au travail qui a repris les activités du défunt Syndicat du service de l'emploi. Cette structure gère des programmes d'occupation pour personnes en fin de droit de chômage. Les personnes encadrées nécessitent un soutien tout particulier car le but est de favoriser l'insertion sociale. Les bénéficiaires dont la perspective d'insertion professionnelle semble plus rapidement atteignable sont encadrées par Regenove.
- Home La Colline qui a augmenté ses capacités d'accueil avec la création d'une nouvelle unité et la construction d'une colonie d'habitation ; les travaux ne sont pas encore terminés pour ce projet. Le comité de la Colline a également été profondément remanié et les défis sont nombreux.
- Ligue pulmonaire bernoise
- Ludothèque Labyrinthe dont Séverine Barbagallo assume la présidence. Elle s'occupe d'organiser les événements comme l'Open air, un stand pâtisserie, les visites des écoles enfantines de Court à Malleray une fois par année, la fête du village tous les 2 ans et la gestion au quotidien de cette ludothèque. Un bureau a été mis sur pied depuis cette année afin de prendre certaines décisions avant de les passer aux séances (5 par année).

### **3. Écoles, culture et sport**

#### **Primaire et enfantine**

La gestion de l'école primaire a été particulièrement épineuse pour cette première année. En effet, la période entre la fin de l'automne 2014 et la création de la commission scolaire a laissé un vide qui n'a profité à personne. La procédure de nomination de la direction a mené à une guerre des chefs et une procédure de recours auprès de la Direction de l'Instruction publique. Finalement, le triumvirat composé de Bernasconi Roberto (directeur), Kaempf Nathalie (vice-directrice) et Geiser Marc-Daniel a été nommé pour diriger l'établissement.

La commission a été confrontée à la nécessité d'équilibrer des classes et à déplacer des élèves. Une fois encore, ce sont réclamations et recours qui ont émaillé ce processus jusqu'à l'automne 2015.

Pour la rentrée d'août 2015, la commission scolaire a engagé de nouveaux enseignants pour pallier aux retraites ou départs.

#### **Affaires culturelles**

Les activités principales ont consisté en l'organisation de la Fête de la musique, la coordination avec les Estivales musicales et la représentation dans Action Culture.

La commune a suivi les travaux qui ont conduit à la création du syndicat de communes Bienne-Seeland-Jura bernois pour l'encouragement des activités culturelles dont elle est membre depuis le 23 juin 2015.

Elle a aussi essayé d'assurer un avenir éducatif (EJC) et culturel (usine sonore) au bâtiment 70 sis sur l'aire Schaeublin, mais sans succès.

#### **Promotion du sport**

Dans la mesure des disponibilités, une participation est assurée aux assemblées des sociétés locales.

### **4. Services techniques**

#### **Entretien des routes et trottoirs**

La voirie est désormais dirigée par M. Sven Kummer assisté de M. Steve Leuenberger et cette organisation se révèle très efficace.

Un inventaire de l'état des routes et infrastructures communales avait été réalisé par les anciennes communes de Malleray et Bévillard. Beaucoup de rue ont un revêtement en mauvais état. Il est néanmoins inconcevable de le rénover tant que les conduites et canalisations situées en dessous ne l'ont pas été.

Sachant que le conseil communal souhaite privilégier en priorité la réfection des conduites d'eau potable en ne creusant qu'une fouille idoine, les services techniques ne peuvent donc utiliser que le montant inscrit au budget pour réparer les trous ou autres nids de poules.

Pour le déneigement, les cantonniers collaboraient déjà avant la fusion pour un service de piquet. Les tournées de déneigement ont été adaptées de même que la façon de rétribuer les différents intervenants privés pour les carrières de Moron et Montoz.

#### **Entretien du paysage**

Les cantonniers ont évalué les tronçons de ruisseaux dont l'entretien des berges incombe à la commune, car un grand retard avait été pris dans ce domaine. Le rattrapage a

commencé mais certaines interventions lourdes doivent être planifiées dans certains cours d'eau.

### Gestion des déchets

Lors de la fusion, c'est le règlement des déchets de Bévillard, le plus récent des trois communes, qui avait été retenu pour devenir celui de Valbirse. Il a été décidé de le revoir complètement car il datait de 1993.

La révision a été rendue nécessaire par la mise en œuvre de la tarification. Selon l'ancien règlement, les personnes morales étaient taxées sur la base d'unités qui été attribuées aux entreprises selon le volume supposé d'ordures produites. Or ce système était très peu objectif et difficilement extensible à l'ensemble de la commune. Accepté par le Conseil général, le nouveau règlement est entré en vigueur avec effet rétroactif au 1er janvier 2015 ; le règlement tarifaire a également été adapté. Tout comme les comptes de l'eau, ceux du traitement de déchets doivent s'autofinancer. C'est un montant de charges de CHF 350'000.00 qu'il a fallu financer par la taxe des personnes physiques et morales.

Cette année, la commune a également lancé le projet de pose de containers semi-enterrés dans les villages de Malleray et de Bévillard. C'est, en tout un nombre de 32 containers, qui doivent être installés afin de remplacer les dépôts de sacs à ordures ; ces derniers sont d'ailleurs souvent éventrés, aux points de ramassage. Ces containers seront répartis sur 23 emplacements dont 7 sur des terrains autres que communal. Une convention sera signée entre la commune et les propriétaires privés. Les travaux devraient débutés dans la seconde partie de l'année 2016. A Pontenet, 2 containers semi-enterrés ont déjà été installés et sont fonctionnels.

## **5. Eau potable et eaux usées**

### Alimentation en eau potable

Suite à la fusion de Valbirse, le règlement de l'alimentation en eau potable a dû être modifié. Quelques articles fondamentaux ont dû être adaptés afin que la commune puisse protéger au mieux ses intérêts. Ces modifications ont tout simplement été reprises du règlement de la commune de Bévillard. Le règlement tarifaire a également été complètement revu. Le nouveau réservoir SECTA II a été inauguré cette année. Ce réservoir est situé dans les hauteurs de Malleray, côté Moron. Ce réservoir est alimenté par la source du Droit. Il est relié par une conduite de transport neuve traversant le village de Pontenet jusqu'au puit des Rosies. Le SECTA (Syndicat des Eaux du Centre de la vallée de Tavannes) a été dissout lors de la fusion des communes. La commune a conclu un contrat de maintenance pour les bornes hydrant de Bévillard, Malleray et de Pontenet ainsi que pour les appareils Ortomat qui servent à détecter les fuites d'eau sur le réseau communal.

*Taxe de raccordement :*

Avec le nouveau formulaire 5.5 les coefficients par UR sont plus bas que dans l'ancien document. Le nombre total d'unités de raccordement s'en est donc trouvé diminué d'une dizaine d'unités environ. Une adaptation du prix de l'UR était donc nécessaire, afin de pouvoir atteindre un statu quo au niveau des entrées dans le compte de l'eau. En effet, si les prix des UR n'avaient pas été revus, mais qu'en parallèle le nombre total d'unités avaient diminué, il en aurait découlé une perte importante pour le compte de l'eau.

*Taxe de base et tarif du m3 d'eau :*

La fusion exige un seul règlement et les mêmes procédures tarifaires pour tous les habitants des trois villages. Ce règlement et le tarif de l'eau potable doivent respecter les directives

cantoniales qui précisent notamment que ce service doit s'autofinancer. C'est donc un montant de CHF 800'000.00 qui doit être financé par la taxe de base et la taxe de consommation à raison de 60% par la taxe de base et 40% par le prix du m<sup>3</sup> d'eau. Sur la base des abonnés des trois villages et de leurs consommations, le Conseil communal a pu, sur les conseils des services techniques et financiers, définir des taxes de base et un tarif du m<sup>3</sup> d'eau. Ces augmentations ont parfois provoqué un certain étonnement. Suite à cela, il a été décidé d'envoyer à tous les propriétaires une information expliquant l'augmentation des tarifs.

### Evacuation des eaux usées

La commune a dû modifier son règlement d'évacuation des eaux usées ainsi que son règlement tarifaire. Concernant les taxes de raccordement (UR), la taxe de base et le prix du m<sup>3</sup>, nous avons dû revoir les tarifs, tout comme pour l'eau potable. La commune de Valbirse a délivré en 2015 une vingtaine d'autorisation d'évacuation des eaux des biens-fonds liées à diverses constructions, de la cabane de jardin à la maison familiale.

## **6. Aménagement du territoire**

### Plans directeurs et plans de quartier

#### **Plan d'Aménagement des Eaux de la Birse :**

Avec le départ de son activité, le site des anciennes usines, rebaptisé « Espace Birse » a vu naître le projet d'un nouveau plan quartier d'habitation. Avec ce projet, la Birse devra être mise à ciel ouvert sur le périmètre du projet. Comme ce dernier est en bonne partie en zone de dangers (risque moyen d'inondation), cela implique de prendre des mesures d'aménagement de la Birse. Ainsi, la commune a dû établir un plan d'aménagement des eaux de la Birse (PAE Espace Birse). Ce dernier permettra de réaliser les mesures de protection nécessaires à l'intérieur du périmètre de construction. Il y a lieu également de vérifier le comportement de la Birse en amont et en aval, sur un périmètre plus étendu, de telle sorte que les débordements dans ces secteurs soient maîtrisés et n'aient pas de répercussions sur le niveau de protection à l'intérieur du périmètre.

#### **Plan d'Aménagement des Eaux « Ruisseau de Champoz » :**

Le plan d'aménagement du ruisseau de Champoz, qui a débuté depuis quelques années a été repris par la commune de Valbirse. Il a dû être modifié sur demande de l'office des ponts et chaussées. Les riverains ont dû être informés des intentions de l'OPC par rapport au débit d'eau de la branche Est du ruisseau de Champoz qui est trop minime pour que les riverains puissent le conserver. Le plan d'aménagement doit encore être déposé auprès de l'OPC pour approbation et ensuite en dépôt public.

#### **Plan de quartier Espace Birse 1 :**

Le premier plan de quartier d'Espace Birse a été publié du 7 octobre au 11 novembre 2015. En l'absence d'opposition, le Conseil communal a approuvé ce plan en date du 26 novembre 2015. L'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (l'OACOT) l'a accepté en date du 5 février 2016.

#### **Plan d'affectation « carrière Pierre de la Paix » :**

Suite à l'effondrement de la carrière Pré Rond, l'entreprise Faigaux a contacté la commune en vue d'exploiter un autre site à proximité. Le conseil communal a autorisé les premières investigations en vue de l'élaboration d'un plan d'affectation. Les sondages effectués en 2015 ont montré que le site prévu pourrait contenir plus de 400'000 m<sup>3</sup> de matériel exploitable. Les études nécessaires à l'élaboration d'un plan d'affectation peuvent donc se poursuivre.

## Permis de construire

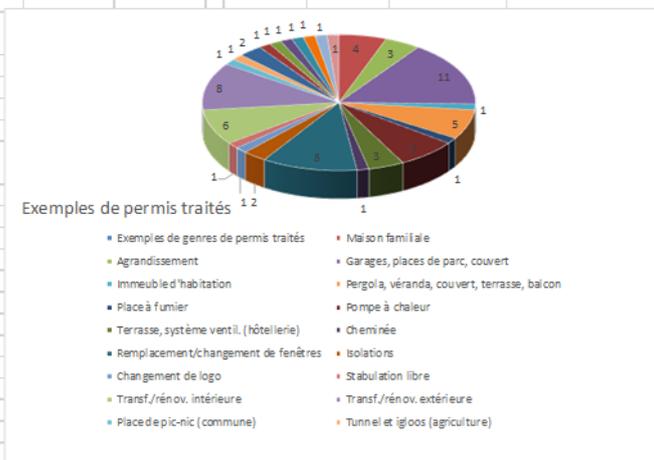
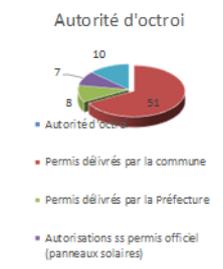
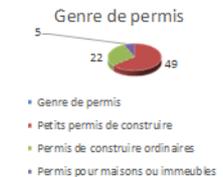
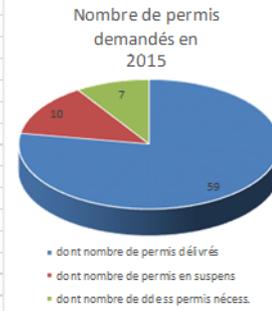
Durant cette première année de fusion, les services techniques ont dû adapter leurs façons de faire, cumuler leurs systèmes de gestion des permis de construire, et harmoniser les processus, notamment. Il est à noter que pendant encore quelques années, les trois règlements de construction en vigueur dans chacune des communes fusionnées, resteront valables, jusqu'à la création d'un règlement unique. Il faut donc s'imaginer que pour chaque dossier, le règlement adéquat doit être pris et il est clair que la personne en charge doit pour chaque cas, étudier le règlement en question, sous tous ses angles. Néanmoins, toutes les demandes de permis de construire ont été traitées dans les temps légalement impartis et les dossiers qui ont dû être envoyés à la Préfecture ont également pu être gérés normalement. Comme pour les règlements, les émoluments en matière de permis de construire et les autres frais y relatifs sont également encore traités selon la commune où est réalisé le projet. Seulement en matière d'eau, quelques harmonisations ont été possibles. Durant l'année passée, il a fallu également adapter le règlement en matière d'évacuation des eaux usées ainsi que les prix des unités de raccordement. Cet exercice a demandé beaucoup de réflexion et de vision à long terme.

Il est à relever cependant, que durant l'année 2015, les services techniques et la police des constructions ont eu à faire face à de nombreuses dénonciations ou constatations de constructions illicites. Un nombre considérable de décisions d'arrêt des travaux, de rétablissements de l'état conforme à la loi notamment, ont dû être établies par les services techniques. Par rapport à ce qui se faisait avant dans les communes de Malleray, Bévillard et Pontenet, le nombre de ces décisions a subi une croissance phénoménale.

Afin de limiter ces infractions, les services techniques ont publié une information dans la Feuille officielle d'avis du district de Moutier. Suite à cette parution, plusieurs citoyens sont venus au guichet, en cas de doutes quant à savoir si un permis était nécessaire pour tel ou tel projet, ou même parfois pour informer le personnel de Valbirse, qu'ils avaient construit une cabane ou autre, sans permis de construire et ces personnes venaient se remettre en règle.

Il semble qu'il sera de plus en plus nécessaire de « serrer » la vis dans ce domaine, et il va de soi que l'établissement des décisions adéquates prend un certain temps au personnel des services techniques.

	2015	2016	2017
dont nombre de permis délivrés	59		
dont nombre de permis en suspens	10		
dont nombre de dde ss permis néces	7		
<b>Nombre de permis demandés</b>	<b>76</b>		
<b>Genre de permis</b>			
Petits permis de construire	49		
Permis de construire ordinaires	22		
Permis pour maisons ou immeubles	5		
<b>Autorité d'octroi</b>			
Permis délivrés par la commune	51		
Permis délivrés par la Préfecture	8		
Autorisations ss permis officiel (panneaux solaires)	7		
Procédures encore en cours	10		
<b>Exemples de genres de permis traités</b>			
Maison familiale	4		
Agrandissement	3		
Garages, places de parc, couvert	11		
Immeuble d'habitation	1		
Pergola, véranda, couvert, terrasse, balcon	5		
Place à fumier	1		
Pompe à chaleur	5		
Terrasse, système ventil. (hôtellerie)	3		
Cheminée	1		
Remplacement/changement de fenêtres	8		
Isolations	2		
Changement de logo	1		
Stabulation libre	1		
Transf./rénov. intérieure	6		
Transf./rénov. extérieure	8		
Place de pic-nic (commune)	1		
Tunnel et igloos (agriculture)	1		
Changement de chauffage	2		
Démolition	1		
Déchèterie	1		
Pousse-tube ss la Birse	1		
Remblayages	1		
Cabanon de jardin	1		
Pose d'un enrobé	1		
Démolition, reconstr. d'une remise	1		
<b>Nature des permis traités (commune/Préfecture)</b>			
a) immeubles			
b) nouvelles maisons			
c) usines, bâtiments commerciaux et publics			
d) transformations de bâtiments			
e) rempl. Fenêtres, réfection façades et toitures			
f) pergola, véranda, couvert, terrasse, balcon			
g) garage, places de parc, etc			
h) pompes à chaleur			
i) projets liés à l'agriculture			
j) divers			



## 7. Infrastructures

### Bâtiments du patrimoine administratif

Pour cette première année de fusion, les montants mis au budget 2015 concernant l'entretien des bâtiments étaient minimes comparativement à 2016. Malgré cela, des entretiens et des réparations nécessaires ont dû tout de même être réalisés ; il en résulte un dépassement par rapport au budget.

Afin de simplifier la gestion des clés, il a également été envisagé de remplacer le système actuel de fermeture mécanique des portes des bâtiments de Bévillard et de Pontenet ; il s'agit d'étendre le système installé à Malleray à tous les bâtiments. Une offre a été demandée mais les coûts trop élevés de ce remplacement ont poussé le conseil communal à abandonner ce projet pour l'instant. Il est prévu de les remplacer tout prochainement.

En raison d'une fuite et de la vétusté des installations, les vestiaires, douches et WC de la halle de gymnastique de Champ-Martin ont été entièrement rénovés. La place de sport extérieure a aussi été refaite à neuf.

Concernant les locations des bâtiments, le règlement de Malleray a fait foi durant cette année et on constate que la quantité des locations est restée la même qu'en 2014.

Éco-Lignière SA a construit une installation de chauffage aux copeaux de bois dans le sous-sol de la halle de Champ-Martin. Cette installation fournit de la chaleur à la halle, à la Maison de l'Enfance et à l'école secondaire. Une offre a été demandée pour raccorder également les bâtiments dans le secteur du collège primaire de Malleray. De plus, il est prévu de raccorder à terme les bâtiments à construire sur le terrain à la Lignière.

Finalement, les alentours de la Maison de l'Enfance ont été terminés avec l'aménagement d'une place de jeu pour les enfants de la Crèche Au P'tit Château. Pour l'école enfantine, une place séparée sera aménagée en 2016 ou 2017.

#### Bâtiments du patrimoine financier

Un nouvel agencement de cuisine a été installé à l'ancien stand de tir de Bévilard car l'ancien n'était plus fonctionnel ; cette dépense a été prise sur le fonds de rénovation. La commune loue ce bâtiment à raison de deux fois par week-end en moyenne.

#### Sapeurs-pompiers

Le service était déjà intercommunal et la fusion n'a pas eu d'implications importantes. Le règlement doit être adapté ainsi que le logo.

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

Bévilard, le 12 mai 2016